

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL B - CHAUFFAGE UNIQUEMENT+PAC

Appareil destiné à être raccordé à un conduit pour l'évacuation des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil.

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

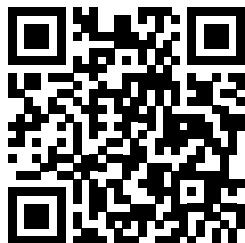
À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web
<https://www.prorenouvellement.fr/documents/checkreno>

PROFEEL

ETAPE 1  **CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?  
2. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?  
3. La chaudière de type B est installée **hors** salle de bains ou salle de douches ? (sauf remplacement à l'identique)  
4. Les caractéristiques du conduit de raccordement (existant ou neuf) sont compatibles avec les fumées de l'appareil ?  
5. Conception du conduit de raccordement conforme ?  
6. **Si réutilisation du conduit de fumée existant (ou du tubage) :** le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?  
7. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?  
8. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?  
9. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air comburant ?  
10. **En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière) :** vérification de la conformité de la sortie d'air ?  
11. **Hors VMC gaz:** absence de dispositif d'extraction individuel (par exemple hotte motorisée ou sèche-linge avec évacuation vers l'extérieur, bouche d'extraction de VMC) ?  
12. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ?  

Mise en œuvre du ou des réseaux de chauffage

13. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?  

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 2**  **PRÉPARATION DE CHANTIER**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

14. **Si abandon d'un système de stockage (fioul) :** enlèvement ou neutralisation de la cuve ?  
15. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?  
16. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?  

[... suite page suivante](#)

- 17. Si PAC avec éléments séparés :** support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?
- 18. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire :** action curative et préventive (désembouage,etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

- 19. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?**
- 20. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?**
- 21. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?**
- 22. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?**

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière et de la PAC

- 23. Si PAC avec éléments séparés :** absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?
- 24. Si PAC monobloc en intérieur :** présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?
- 25. Si manipulation des fluides :** établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497*01 ?
- 26. Si raccordement de liaison frigorifique :** présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appont, charge finale) ?
- 27. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation :** préparation du registre de fluide frigorigène ?
- 28. Accès aisément aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?**
- 29. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?**
- 30. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?**
- 31. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?**
- 32. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?**
- 33. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?**
- 34. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?**
- 35. Présence d'une liaison équipotentielle ?**

... suite page suivante

Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :**36.** Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ? **37.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ? **Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :****38.** Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ? **39.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ? **40.** Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ? **41.** Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ? **42.** Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ? **43.** Existence de la loi d'eau ? **44.** Poses correctes des sondes de régulation ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au Nord) **Mise en oeuvre de la fumisterie****45.** Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ? **46.** Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ? **47.** Absence d'étranglement ? **48.** Absence de contre pente ? **49.** Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ? **50.** Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieurs à 160°) afin d'éviter tout déboîtement accidentel ? **51.** En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n' excéde pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées ? **52.** L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ? **Dans le cas d'une réhabilitation par tubage****53.** La mise en oeuvre du tubage est conforme ? **54.** Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm² en haut et 20 cm² en bas ? **55.** En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) : la mise en œuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ? **Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz****56.** Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ? **57.** Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ? **58.** Conduite d'alimentation des appareils en :

- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?

59. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

... suite page suivante

- 60. Présence d'une protection contre les surintensités ?
 - 61. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?
 - 62. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

- 63.** Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

64. L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

65. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zones de pression différentes non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

66. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)

67. Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge)

68. Présence d'une vanne à 3 voies ? (sauf pour régimes d'eau identiques pour l'ensemble des émetteurs)

Installation de nouveaux émetteurs

Si émetteur radiateur :

- 69.** Présence de robinet thermostatique ?

70. Dispositif de réglage de débit (T de réglage....) ?

71. Si planchers chauffants : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ?

Si émetteur ventilo-convector :

- 72.** Présence de robinets d'isolement sur chaque appareil ?

73. Présence d'un filtre à air propre sur la reprise d'air ?

74. Présence d'un régulateur sur chaque ventilo-convecteur ?

... suite page suivante

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 4**  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

- 75.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?
- 76.** Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?
- 77.** Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?
- 78.** Mise en service de la ligne frigorifique conforme ?
- 79.** Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?
- 80.** Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?
- 81.** Mesure du tirage et analyse de combustion ? (température,...)
- 82.** Réglages de l'appareil effectués ?
- 83.** Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
- 84.** Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?
- 85.** Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 86.** Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

- 87.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?
- 88.** Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

ETAPE 5  **RÉCEPTION**

✓ ✗ ○
□ □ □

89. Remise des documents suivants (Passeport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

90. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

□ □ □

91. Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?

□ □ □

92. Remise du rapport de mise en service ?

□ □ □

93. Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?

□ □ □

94. Le client est informé du fonctionnement de l'installation ?

□ □ □

95. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?

□ □ □

96. Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?

□ □ □

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr

